

posséder une licence de mine aux États-Unis, ni obtenir une entreprise des autorités américaines sans renoncer à son allégeance, l'honorable ministre se montre si imprégné de charité chrétienne qu'il présente les deux jeunes aux soufflets et introduit une compagnie étrangère qui vient prendre la place de nos propres ouvriers et enlever le pain de la bouche de nos enfants. Il me semble que cette année plus que jamais, le ministre des Finances aurait dû adopter une ligne de conduite de nature à donner au moins justice à la compagnie canadienne. S'il avait fait cela, il aurait réalisé une économie bien entendue en réservant à nos nationaux l'ouvrage que nous avons à donner.

À six heures, l'Orateur suspend la séance.

Séance du soir.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding): J'espère qu'il ne me sera pas nécessaire de retentir la Chambre bien longtemps pour répondre aux observations de l'honorable député d'York (M. Foster) à propos de cette affaire de gravure. Il me semble que la réponse à la question qu'il a posée en terminant, est bien facile à donner. Cette affaire n'est pas de celles qui demande une abondance de paroles, car les faits sont si simples qu'un long discours ne pourrait que détourner l'attention.

En terminant son discours de cette après-midi, l'honorable député d'York a demandé avec beaucoup d'insistance, les raisons qu'il y avait de laisser de côté la soumission de la British American Bank Note Company, ou comme on l'appelle communément la Compagnie Burland. Il y avait pour cela 153,000 raisons, et chacune de ces raisons représentait une piastre de l'argent du public et qui ont été économisées par la manière d'agir du gouvernement, et qui auraient été gaspillées si nous avions fait ce que l'honorable député voudrait nous faire faire.

Je ne crains pas de dire que si, après avoir reçu une offre d'une des meilleures maisons de ce genre dans toute l'Amérique, de \$153,000 plus avantageuse que celle de la Compagnie Burland, nous avions accepté cette dernière, c'aurait été un scandale public et un gaspillage des deniers du peuple; en agissant ainsi, le gouvernement aurait commis un acte qui aurait mérité et aurait reçu, j'en suis sûr, la condamnation de cette Chambre.

Quels sont les faits? L'honorable député a l'air de prétendre—et tout son raisonnement est basé sur ce fait—que la Compagnie Burland avait droit à un monopole de cette industrie au Canada. Heureusement que le gouvernement n'a pas partagé cette manière de voir. Les faits sont ceux-ci: Le contrat de M. Burland était à la veille d'expirer. Le gouvernement dans sa discrétion, et croyant agir dans les meilleurs intérêts du pays, a demandé des soumissions. Il en a reçues et il a accepté la plus basse. L'honorable député d'York (M. Foster) n'approuve pas cette conduite. Je crains qu'il n'ait pu la même confiance que moi dans le principe d'accorder les entreprises aux plus bas soumissionnaires, car l'expérience du passé nous démontre que les honorables membres de l'opposition ne se conformaient pas à ce principe aussi fidèlement que je suis disposé à le faire.

Dans son discours de cette après-midi, l'honorable député a cherché à prouver que la Compagnie Burland avait droit à un monopole. Je regrette

M. FOSTER.

qu'il ait pris cette attitude, car sans cela, j'aurais pu à l'aide des documents lui donner le crédit d'avoir déjà entretenu une opinion différente. Il est bien évident que M. Burland et ses associés croyaient qu'ils devaient avoir un monopole, et ils le croyaient si fermement qu'un an avant l'expiration du contrat, ils ont demandé à l'honorable député de le renouveler vivement.

Si mon honorable ami veut examiner la page 9 des documents produits, il verra que le 17 avril 1896, un an avant l'expiration du contrat, la Compagnie Burland a demandé à l'ancien gouvernement de renouveler le contrat—Elle demandait cela au nom de cette industrie canadienne sur le sort de laquelle on s'est tant apitoyé aujourd'hui—Elle disait que vu l'augmentation constante des affaires elle était obligée de se procurer de nouvelles machines, et qu'elle ne se croyait pas en état de faire ces nouvelles acquisitions si elle n'était pas certaine d'obtenir un renouvellement du contrat.

Si mon honorable ami était sincère dans son argumentation de cette après-midi, pour prouver que la Compagnie Burland n'avait pas droit à un monopole, je regrette de dire que sa conduite d'alors ne s'accorde guère avec cette prétention, car il a impitoyablement refusé le renouvellement demandé.

M. Burland demandait cette faveur, non seulement parce que son établissement prenait de plus en plus d'importance, mais aussi dans l'intérêt des ouvriers qu'il emploie. Dans sa pétition il dit que quelques-uns de ses ouvriers travaillaient dans l'édifice de la rue Wellington, dans des endroits tout à fait impropres, et dans leur intérêt, et pour que leur santé n'en souffrit pas, il demandait un nouveau contrat. Mais l'honorable député est resté sourd à tout ce qu'on a pu lui dire sur le sort de cette industrie indigène et de ces pauvres ouvriers malades. Il refusa de faire droit à la pétition et M. Burland n'obtint pas le renouvellement du contrat.

L'affaire en était là lorsque le présent gouvernement est arrivé au pouvoir. En septembre dernier, conformément aux clauses du contrat, nous avons donné avis qu'il expirait en avril 1897, et des soumissions furent demandées.

L'honorable député désire savoir pourquoi nous avons donné tant de publicité à cette demande de soumissions. Il me semble que si l'on veut avoir de la concurrence pour une entreprise publique le meilleur moyen est de donner le plus de publicité possible aux demandes de soumissions. Mais si vous ne voulez pas de concurrence, si vous voulez un simple contrat comme il s'en passe entre particuliers, mieux aurait valu ne pas demander des soumissions de partout, parce qu'il d'autres que ceux que vous aviez en vue peuvent soumissionner. Nous avons cru qu'il était sage, en vue de l'importance de l'entreprise qui comporte une somme d'argent très considérable, de demander des soumissions en aussi grand nombre que possible. La gravure est une opération difficile et délicate. Peu de personnes au Canada connaissent cet art et peu sont capables de l'exercer. Je crois que si nous avions restreint nos demandes de soumissions au pays seulement nous aurions eu de la difficulté à créer une concurrence raisonnable. De fait, le résultat fait voir que nous aurions été dans l'embarras.

On a prétendu aujourd'hui que le gouvernement avait eu tort d'envoyer ces circulaires et de per-